

*Date de dépôt : 17 août 2021*

## **Rapport**

### **de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Sauvons le parc des Evaux**

#### **Rapport de M. Sylvain Thévoz**

Mesdames et  
Messieurs les député-e-s,

La pétition P 2114 *Sauvons le parc des Evaux* a été traitée en cinq séances les lundis 3 mai, 17 mai, 14 juin, 21 juin et 28 juin sous les présidences de M<sup>me</sup> Adrienne Sordet puis de M. Jean Batou, avec deux présidences de séance de M. Stéphane Florey. La première et la deuxième séance ont été dévolues à l'audition des pétitionnaires, M. Jean Hertzschuch de Sauvegarde Genève, accompagné de M<sup>me</sup> Margareth Robert-Tissot, de l'Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC), de M. Alain Rouiller, de l'Association qualité de vie à Bernex-Confignon (ASBEC), et de M<sup>me</sup> Geneviève Zuccone, membre de l'Association Chavabien à Onex, pétitionnaires. La troisième séance a été dévolue à l'audition de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, vice-présidente de la Fondation des Evaux, de M<sup>me</sup> Maryam Yunus Ebener, membre du Bureau de la Fondation des Evaux, de M. Philippe Gay, directeur de la Fondation des Evaux, et de M. Cyril Huguenin, président de la Fondation des Evaux. La quatrième séance a été dévolue à l'audition conjointe de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat (DCS), accompagné de M. Cyril Brungger, responsable des infrastructures sportives à l'office cantonal de la culture et du sport (DCS), de M. Antoine Girasoli, chef de projets OCBA (DI), et de M. Sandro Simioni, directeur (DCO). La commission a procédé à la discussion et au vote lors de la cinquième séance, soutenant le renvoi au Conseil d'Etat de la P 2114 par 12 oui (1 UDC, 2 MCG, 3 PLR, 2 Ve, 3 S, 1 PDC) et 3 non (1 EAG, 1 PLR, 1 PDC).

Nous remercions chaleureusement le procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, pour l'excellence de sa prise de note et M<sup>mes</sup> Nadia Salama et Tina Rodriguez, secrétaires scientifiques de commissions, pour leur diligent suivi tout au long des travaux de la commission.

## **Introduction**

Après le refus par les urnes, en novembre 2019, du projet « Pré-du-Stand » et sans solution pour y loger son pôle football, l'Etat a dû d'urgence trouver un nouveau lieu d'accueil. Le Parc public des Evaux serait le seul site adapté pour l'échéance de l'été 2021. La Fondation des Evaux a déjà voté un préavis favorable pour une installation « provisoire » de l'école de football Académie du Servette FC. Les Evaux font également partie des cinq lieux analysés par l'Etat pour l'installation définitive du pôle football à l'horizon 2030.

### ***Position des pétitionnaires***

Ces décisions, prises discrètement dans l'urgence, ont déconcerté et inquiété les pétitionnaires. Il est important pour les pétitionnaires que l'Académie du Servette FC puisse poursuivre sa mission sociale et éducative avec les jeunes footballeurs genevois, mais pourquoi choisir, et selon eux par facilité, ce parc unique à Genève, en détournant son orientation en profondeur.

Pour les pétitionnaires, il est essentiel que les Evaux puissent continuer leur mission d'accueil de toutes et tous les habitant-e-s de la région. Les cinq communes qui se le partagent doivent le préserver et poursuivre, selon la convention de 1973, l'exploitation en commun du parc en y maintenant équitablement, sur ces 50 hectares, une zone de nature et forêt, une zone activités et loisirs et une zone sportive pour tous. Dans un cadre idyllique, ce parc est apprécié par de nombreuses familles qui, dans un contexte de forte urbanisation, ont besoin d'espace pour se détendre et pratiquer des activités de plein air.

### ***Ce que ce projet implique***

Concernant l'implantation de l'Académie du Servette FC au parc public des Evaux, les pétitionnaires pensent que :

- Elle représente une surface d'environ 4 hectares soustraite à la nature et définitivement perdue pour la biodiversité et la petite faune. En effet, ce projet nécessite le redimensionnement et la transformation de 4 terrains de football naturels dont 3 seraient en synthétique, ainsi que la réalisation

d'un important bâtiment pour les vestiaires et les locaux administratifs. Cette construction provisoire en bois occuperait environ une surface de 2000 m<sup>2</sup> et 5000 m<sup>2</sup> avec deux terrains supplémentaires pour la version définitive. Par ailleurs, l'éclairage des terrains provoquera une augmentation importante de la pollution lumineuse nocive pour la faune environnante encore préservée dans ces lieux.

- Elle génère une emprise forte et un sérieux impact sur les sols. Si l'emplacement du bâtiment administratif provisoire peut revenir à l'état naturel, il n'en sera pas de même pour les terrains. En effet l'aménagement de surfaces synthétiques impose de réaliser de profondes fondations composées de plusieurs couches de matériaux différents, avant de poser la « pelouse » artificielle.
- Elle provoque un déséquilibre non négligeable du parc, car elle vient bouleverser définitivement l'harmonie du lieu qui selon ses statuts : « s'adresse à tous, poursuit un but de détente, de loisirs et de sport dans un souci de protection de la nature ».

L'arrivée du club professionnel diminuerait l'espace dévolu aux autres sportifs, aux familles et l'esprit des Evaux en serait profondément transformé. Actuellement, à Balexert, l'Académie du Servette FC représente 11 catégories de jeux, environ 370 joueurs, une soixantaine de personnes pour les encadrer et un parking réservé de 50 places.

- Elle engendre une explosion du trafic motorisé dans une configuration problématique. L'accès unique au parc provoque aujourd'hui déjà d'importants problèmes de circulation : engorgements sur le chemin François-Chavaz et danger que constitue la sortie côté place des Deux-Eglises. Il est à craindre une augmentation de stationnements sauvages. L'infrastructure de transports publics et cyclable est insuffisante et de ce fait n'incite pas les utilisateurs à pratiquer la mobilité douce. Les nuisances sonores dues aux incivilités de certains usagers risquent d'augmenter significativement.
- Elle propose un projet provisoire aux ambitions définitives.

Pour les pétitionnaires, même si ce projet se dit provisoire pour 10 ans, ils font le pari que, si l'Académie déménage dans un autre lieu, ces surfaces de jeux ne seront pas remises au naturel vu l'ampleur et le coût des travaux. La priorité au football risque de s'installer définitivement aux Evaux.

## **Les pétitionnaires critiquent le manque de transparence**

Les pétitionnaires ont rappelé que la pétition avait été communiquée à la fin du mois de novembre 2020. Plus de 3000 signatures ont été remises aux différentes communes et au Grand Conseil. Pour les pétitionnaires, le déménagement de l'équipe du Servette aux Evaux suscite de nombreuses craintes. Cette pétition a été soutenue par les riverain-e-s et diverses associations.

## **Un manque de transparence de la part du Conseil d'Etat qui fait mal**

Les pétitionnaires en ont après le manque de transparence des porteurs de projet. Le parc des Evaux mesure 50 hectares et représente le plus grand parc urbain en Suisse. Le futur projet implique l'établissement de trois terrains en sol synthétique envisagés avec un abattage de 40 arbres. Les pétitionnaires observent que ces arbres sont en très bon état. Les pétitionnaires s'interrogent sur l'ampleur de ce projet, dont la gouvernance à leurs yeux laisse à désirer. Les associations ont eu toutes les peines du monde à obtenir des informations et des chiffres. Le projet effectif semble bien plus important que le projet initial. Ce déménagement peut sembler intéressant de prime abord, mais il va générer des nuisances réelles sur le parc et ses riverain-e-s. Il y a un manque de concertation citoyenne, aucune étude d'impacts, alors qu'il s'agit d'une densification d'un parc, sans plan de mobilité prévu, hormis un plan succinct présenté dans la presse par le magistrat M. Apothéloz.

Pour les pétitionnaires, les conseillers administratifs des communes concernées étaient au courant de ce projet, mais les conseillers municipaux l'ignoraient. Ce sont les associations qui ont informé ces derniers. Il est question de deniers publics, il est donc légitime que les citoyen-ne-s puissent prendre connaissance de ce projet. La commune d'Onex soutient les pétitionnaires et a refusé le 9 mars 2021 l'installation de ce pôle football, à l'instar de la commune de Bernex. L'objectif des associations est de sauvegarder la biodiversité et la qualité de vie. Les associations aimeraient prendre connaissance des conventions qui vont être signées. Il leur semble anormal que ces conventions puissent être signées sans être portées à la connaissance des citoyen-ne-s. Il y aurait là un véritable déni de démocratie.

Pour les pétitionnaires, la perte de confiance est importante chez les riverain-e-s. Les pétitionnaires ont participé à de nombreuses auditions dans toutes les communes au cours de ces derniers mois. La fondation des Evaux a été rencontrée le 16 avril 2021. Une réunion qui n'a pas permis de faire la lumière sur l'ensemble des éléments.

## **Des doutes sur la légalité du projet**

Pour rappel, ce parc a été vendu au canton en 1969. Un projet en 1976 et un second en 2011 ont été écartés devant le danger de référendum. C'est maintenant un nouveau projet portant atteinte à ce parc qui est envisagé. Il est prévu qu'un bâtiment de 11 mètres de haut soit construit au milieu de ce parc. Les pesées d'intérêts devraient profiter à la nature dans ce contexte. Les communes ont investi des moyens dans la fondation à des hauteurs différentes. Il est en l'occurrence prévu 6 millions pour le bâtiment et 8 millions pour les terrains ainsi que 30 millions pour le reste, mais personne ne sait comment ces montants seront financés et répartis. Ces coûts sont exorbitants, surtout pour un projet provisoire.

Pour les pétitionnaires, la fondation des Evaux ne respecterait pas ses propres statuts que le Grand Conseil a validés. Ce projet oublierait ainsi tous les autres sports qui ne sont pas du football ainsi que la dimension de détente que propose ce parc pour le moment. Bernex-Est a été déclassé par le Grand Conseil, impliquant 7000 nouveaux habitants d'ici à 2030. Pour les pétitionnaires, il ne faut pas bourrer tous les équipements de la région au vu de cet apport de population imminent. Le nombre de juniors va tripler. 50 collaborateurs vont être adjoints au club au travers de ce déménagement. En résumé, les pétitionnaires n'ont plus confiance ni en l'Etat ni en la Fondation des Evaux et craignent que le pôle football entraîne le déclassement de ces terrains.

## **Des réserves écologiques**

Les pétitionnaires rappellent que le site est à la lisière de la zone RAMSAR (zone humide d'importance internationale). Une mare existe avec des espèces protégées qui risquent de disparaître avec la construction du bâtiment provisoire. Il est douteux que les associations concernées acceptent un tel projet. L'Etat qui a voulu mener à bien ce projet en une année, en lieu et place des quatre années habituelles, a confondu vitesse et précipitation.

## **Des doutes sur l'impact véritable de la mobilité**

Pour les pétitionnaires, ce projet risque d'entraîner une densification de la mobilité au cœur d'une situation déjà très compliquée. Le centre de formation du Servette dont il est question va augmenter de 40% le trafic, selon une estimation de la commune d'Onex.

Si ce trafic est déplacé comme mentionné par le conseiller d'Etat, ce seront tous les petits chemins qui seront envahis. Le plan de mobilité n'offre aucune garantie sur l'efficacité des options prises et entraînera aussi des

nuisances. L'ensemble des petits chemins à Crécy et Saint-Mathieu verraient un trafic de transit et du parking sauvage, sans que des mesures ne semblent être envisagées. Les riverain-e-s sont très inquiet-e-s à l'égard de cette augmentation de trafic, d'autant plus avec l'annonce de trois matchs par samedi. Le dépose-minute envisagé aurait pour conséquence que les conducteurs chercheraient des places dans les parkings riverains. Le P+R de Conignon, à 1,5 kilomètre du parc, semble une alternative illusoire au vu de sa distance. Les riverain-e-s n'ont aucune connaissance des mesures prises pour encadrer cette augmentation de trafic ni de leur financement. Un parking réservé aux cadres de l'académie est en outre envisagé au sein du parc, ce qui constitue une atteinte à la biodiversité. Le manque de transparence laisse les riverain-e-s dans l'expectative, craignant des impacts irréversibles. Selon les pétitionnaires, la fréquentation du site est actuellement estimée à 200 000 personnes par année. Pour les pétitionnaires, le plan de mobilité ne tient pas la route. Une présentation du canton le 12 mai 2021 a proposé une nouvelle fiche dans laquelle les 50 places de stationnement prévues pour les cadres du club avaient été supprimées. Or il semblerait que cette fiche ne soit pas à jour puisque le bâtiment pourrait ne pas se faire. Le plan de circulation prévu propose maintenant un stationnement au P+R de Bernex avec un minibus prévu pour le public. Les pétitionnaires doutent que les gens aillent se parquer si loin et que ce minibus suffise au transport du public venant assister à des matchs de foot. Ce projet risque d'entraîner une augmentation de la fréquentation des véhicules de 40%. Une ligne de bus sera créée. Cette ligne implique également un coût certain. Pour les pétitionnaires, il est anormal qu'il n'y ait pas de débat démocratique à ce sujet. Cette méthode de travail n'est pas suffisamment transparente.

### **Des pétitionnaires prêt-e-s à mener le combat jusqu'au bout**

La pétition demande qu'un comité de surveillance soit mis en place, et qu'un report de la signature des conventions soit envisagé pour cet automne ; que des informations soient données aux citoyen-ne-s. Les pétitionnaires sont prêt-e-s à recourir, si nécessaire, contre tous les projets mis à l'enquête publique, quelle que soit la décision politique. La venue du pôle football en été 2022 est utopique au vu des autorisations qui doivent être sollicitées et de leurs délais, des risques de recours. Les pétitionnaires demandent que la commission intervienne auprès du Conseil d'Etat pour que ce dernier renonce au projet des Evaux et étudie un projet alternatif.

Nombre d'informations proviennent de la presse. Les pétitionnaires déplorent de ne pas avoir obtenu des chiffres corrects de la part du Conseil d'Etat. Les informations, et notamment les chiffres, diffèrent de mois en

mois. Pour les pétitionnaires, il a été impossible de savoir combien il y aurait d'équipes et de joueurs aux Evaux. Des responsables ont indiqué qu'il y aurait 11 équipes de juniors, soit 600 enfants, le directeur du parc a indiqué pour sa part qu'il y aurait 43 équipes en tout, dont 19 équipes de juniors du Servette. Les M-21 viendront également au parc jouer. Ces derniers sont des adultes qui se déplacent en véhicules privés.

### **La Fondation des Evaux se veut rassurante (mais n'y parvient pas vraiment)**

Lors de l'audition de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, vice-présidente de la Fondation des Evaux, M<sup>me</sup> Maryam Yunus Ebener, membre du Bureau de la Fondation des Evaux, M. Philippe Gay, directeur de la Fondation des Evaux, et M. Cyril Huguenin, président de la Fondation des Evaux, ce dernier a rappelé que la Fondation des Evaux gère le parc qui est le plus grand parc urbain de Suisse. La fondation déploie de nombreux efforts à l'égard de la préservation de la nature depuis plusieurs années. La dimension « loisirs » est également très importante avec de nombreux visiteurs et visiteuses. La dernière dimension, sportive, est celle qui fait couler beaucoup d'encre. 15 sports sont actuellement représentés aux Evaux dont la fondation loue également des salles aux communes qui la composent (Lancy, Onex, Confignon, Bernex, Ville de Genève).

Le parc des Evaux ne reçoit pas de subvention de la part du canton qui met toutefois le terrain à disposition. La fondation existe depuis 1982 avec une présidence par tournus entre les communes. La fondation a été contactée il y a 18 mois dans la perspective d'accueillir l'Académie du Servette FC sur le site des Evaux avec l'installation d'un pavillon provisoire et la mutualisation des terrains de foot. Une étude a été menée pour savoir si le site pouvait accueillir les 200 jeunes dont il est question. Ce projet d'accueil temporaire a été approuvé pour une durée de dix ans.

### **Le plus gros problème du parc relève de son accès**

Dans les années 1970, ce parc était un terrain de golf. Le chemin d'accès est problématique depuis 1982. La fondation a été intraitable avec les services cantonaux en mentionnant qu'il n'était pas possible d'admettre des véhicules supplémentaires. Deux dépose-minute sont ainsi prévus de l'autre côté (côté sud) pour les cars et les parents, ainsi que sur le parking du cycle des Marais. Il n'y a donc pas une seule place de parking supplémentaire créée dans ce projet.

Il n'y a pas de mise en danger du parc. Il est question de 200 jeunes fréquentant les lieux au long de la semaine, avec trois à cinq matchs par week-end. Concernant le poumon de verdure, 40 arbres doivent être abattus pour accueillir des terrains synthétiques. Il a été possible de limiter les abattages de chênes. Les arbres actuels souffrent des changements climatiques. Un projet antérieur à ce projet d'accueil prévoyait de nouvelles plantations. L'empiètement n'est pas important avec la venue de l'académie puisque les quatre terrains de foot existent déjà à l'heure actuelle.

Une députée fait remarquer que le bâtiment provisoire mesurera 2636 m<sup>2</sup> dans une zone non bâtie. On peut imaginer qu'une autorisation de construire sera donnée. Pourquoi avoir choisi ce périmètre ? Pourquoi opter pour des terrains synthétiques pour trois des terrains de football ? 28 mâts doivent venir remplacer les 4 mâts actuels, en plus de l'illumination des voies d'accès, alors que la tendance actuelle vise plutôt à lutter contre la pollution lumineuse.

M. Huguenin rappelle que la Fondation des Evaux n'a jamais demandé à recevoir l'Académie du Servette FC. Il fallait libérer les terrains à Balexert pour créer un nouveau cycle. Le périmètre retenu pour l'édification du bâtiment est l'espace le plus pertinent, notamment à l'égard de la régulation de la circulation. La fondation n'a pas pu intervenir sur la volumétrie des dimensions de ce bâtiment. Les terrains sont utilisés actuellement par des équipes qui jouent régulièrement mais pas de manière intensive. Les terrains synthétiques pourront augmenter le temps de jeu, ce d'autant plus que les terrains sont marécageux. Les mâts actuels sont obsolètes, très lumineux et très hauts. L'objectif est d'avoir des mâts plus bas avec des LED diminuant largement la pollution lumineuse. La démonstration en a été faite, ces nouveaux mâts limiteront la pollution lumineuse. L'éclairage des chemins d'accès se fera au niveau des pieds. Des barrières permettront de protéger les chênes. Il n'est pas question de placer des barrières ou des bâches pour dissimuler les joueurs. Il s'agit d'une légende urbaine. Le délai d'usage sera de dix ans à partir de la construction du bâtiment et de la réalisation de deux terrains de foot, comme le spécifie l'article 12 de la convention.

M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis rappelle que les terrains de football naturels n'ont de naturel que le nom, puisqu'ils nécessitent des produits chimiques et passablement d'eau. Les terrains synthétiques sont aujourd'hui en terre recyclée et en fibres naturelles. Il y a donc des avantages et des inconvénients pour les deux types de terrain. Pour elle, le site des Evaux est le seul périmètre à pouvoir accueillir l'académie. Elle ajoute qu'elle aurait été ravie d'accueillir ces jeunes à Vessy, mais ces terrains sont saturés. Toutefois, les



services de la Ville étudient la possibilité d'accueillir l'équipe première à Vessy.

Une députée demande ce qu'il en sera des nuisances sonores.

M. Huguenin répond qu'il est question de 200 jeunes qui joueront l'après-midi. C'est l'utilisation du parc pour les loisirs et les grillades après 22h qui pose un problème de nuisances sonores plus que les matchs. Cela étant, un comité de pilotage peut être activé pour réfléchir à cette question en cas de nécessité.

Un député demande ce qu'il en sera des installations après le délai des dix ans. Il imagine assez mal que le 5<sup>e</sup> terrain soit détruit.

M. Huguenin répond que la durée de vie des terrains synthétiques est de cinq ans. Dans dix ans, la fondation devra soit repayer pour maintenir ces terrains en synthétique soit revenir à l'herbe. La fondation pourra également devenir propriétaire du bâtiment si elle le souhaite. Un contrat de prestations supplémentaires est prévu entre la fondation et le canton pour couvrir les frais supplémentaires que l'arrivée de l'académie va entraîner. Il est question de containers améliorés. Des grues pourront retirer ces containers si le bâtiment ne devait pas être conservé. Les tapis synthétiques des terrains peuvent être retirés assez facilement. Une prolongation au-delà des dix ans est possible avec l'accord toutefois des membres de la fondation. Le canton devra en outre prouver sa bonne foi en matière de recherche d'un nouveau site.

Concernant les accords-cadres évoqués, le conseil de fondation s'est prononcé pour rendre public l'ensemble des documents. Cela n'a pas été le cas jusqu'ici puisque les processus étaient en cours, mais il n'y a aucun souci à publier ces informations. Pour M. Huguenin, le risque le plus important relève d'un décalage de la construction du cycle à Balaxert.

### **Le canton ne parvient pas à lever les doutes et zones d'ombre et reconnaît des erreurs dans la communication**

Lors de l'audition conjointe de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat (DCS), M. Cyril Brungger, responsable des infrastructures sportives à l'office cantonal de la culture et du sport (DCS), M. Antoine Girasoli, chef de projets OCBA (DI), et M. Sandro Simioni, directeur (DCO), le magistrat a fait remarquer que, selon lui, le parc n'est pas en danger, et n'est pas atteint dans ses activités par ce projet. La visée initiale de ce parc est de proposer des loisirs, de la détente et du sport. Ces trois aspects seront préservés avec l'arrivée de l'académie de football. Le projet prévoit la réhabilitation des terrains de football existants. Le poumon de verdure est également préservé et même augmenté avec la plantation de nouveaux arbres. Ce projet a fait

l'objet de longues discussions avec les magistrats du conseil de fondation, notamment à propos de la problématique de la mobilité. Des solutions ont été avancées pour résoudre ce problème, un problème ancien à l'égard du chemin François-Chavaz. Ce projet amène donc un plus à cet égard. Ce projet n'est pas le projet initial du Conseil d'Etat. Il est question de créer un nouveau cycle à Balaxert, l'enjeu est donc important. L'académie intègre des jeunes qui sont en études et qui représentent la relève dans leur sport. Le Conseil d'Etat a validé la convention qui sera bientôt signée officiellement. Le déplacement de l'académie permettra de libérer le site de Balaxert pour la réalisation du cycle. Ce projet devait initialement se faire au Pré-du-Stand, ce qui n'a pas été possible. Le site des Evaux a donc été choisi finalement avec un calendrier débutant en 2022 pour une rentrée scolaire en 2025 dans le nouveau cycle.

M. Girasoli rappelle que la zone sportive est concentrée au centre du parc des Evaux. L'accueil de l'académie s'articule sur la réalisation d'un bâtiment complémentaire, la mobilité et la transformation des terrains. A cet égard, les quatre terrains existants doivent être améliorés en termes de surface de jeu et de dimension, de manière à pouvoir accueillir les heures de jeu nécessaires. Trois terrains seront en synthétique, le quatrième étant naturel. La végétation environnante est préservée et protégée. L'autorisation de construire a été déposée de manière à pouvoir réaliser deux terrains à l'automne 2021, ce qui permettra à l'académie de déménager.

Le bâtiment est en marge des quatre terrains. Il sera provisoire, sous la forme de modules en bois sans infrastructures sur le sol. Ce bâtiment pourra donc être déplacé.

Quant à la mobilité, le site rencontre déjà des nuisances. La réflexion s'est axée de manière à éviter d'emprunter le chemin François-Chavaz, en implantant une nouvelle ligne de transport public depuis Confignon avec des principes de mobilité douce. La navette TPG sera complètement publique. Il a été retenu de maintenir les cars à l'extérieur du parc. L'accès ouest n'a donc pas de places de parking pour les voitures.

Ce projet est provisoire, comme le définit la convention. L'académie devra être réimplantée à terme. Cinq sites sont envisageables : Pré-du-Stand, Belle-Idee, Genthod, Crotte-au-Loup et Evaux (parcelle à l'ouest du parc).

Le projet est d'optimiser ce parc et de le partager entre le DIP et l'académie. Le P+R de Bernex sera utilisé pour les activités du parc, une infrastructure qui sera allégée puisqu'un autre P+R sera bientôt mis en service. Ce parking sera desservi par une ligne de bus qui desservira également la commune de Confignon.

Une députée demande quel est le budget de ce projet, et si le parlement pourra se prononcer dessus.

M. Girasoli répond que le budget est pris dans différentes enveloppes. Le crédit de renouvellement permet de transformer les terrains de football alors que la réalisation du bâtiment est rendue possible au travers de la loi d'acquisition et de réalisation des terrains. La question de la mobilité relève également de la notion de crédit de renouvellement.

Une députée observe que le crédit de renouvellement est normalement dédié à des bâtiments déjà existants. Elle s'étonne de cette pratique.

M. Simioni souligne que la démarche est légale et mentionne que la ligne « divers et imprévus » permet de répondre à des projets urgents. Le crédit de renouvellement propose également un dispositif permettant de financer des éléments comme la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et les communes genevoises pour la construction et la rénovation d'écoles.

Une députée demande ce qui est entrepris pour la protection des milieux naturels dans ce parc. Le parking sauvage est fréquent dans le cadre du parc des Evaux. Que sera-t-il entrepris à cet égard ?

M. Girasoli affirme que le site conservera la vocation qui est la sienne. Le principe est de proposer une mutualisation des espaces qui demeureront ouverts à tous les utilisateurs. La Fondation des Evaux garde d'ailleurs la gestion de ce territoire. S'agissant de l'éclairage, ce dernier sera amélioré et permettra de diminuer la pollution lumineuse avec des mâts de faible importance et des LED. L'éclairage sur les cheminements a fait l'objet de passablement de débats, notamment à l'égard de la faune et de la flore. Des besoins spécifiques existent à cet égard comme à l'égard des déplacements. Tout n'est pas encore arrêté à ce propos.

Si des arbres seront abattus, d'autres méritent d'être mieux protégés avec des plantations. Les nouvelles plantations s'intègrent dans un concept global sur le site. Il ne sera pas possible de régler définitivement le problème du parking sauvage, mais tous les moyens seront déployés pour limiter ce phénomène. Il y a eu un manque au niveau de la communication. Des informations auraient pu être diffusées plus rapidement, mais le projet a toujours été transparent à l'égard des communes de la part de la fondation du parc des Evaux. La maturité du projet qui était en constante évolution ne permettait pas de communiquer à son propos plus vite.

Une députée rappelle que ce périmètre est une zone de circulation pour la faune et se demande si ce point a été pris en compte.

M. Girasoli répond que les barrières qui seront réalisées protégeront la végétation uniquement. Il y a plusieurs aspects à prendre en compte comme un passage de chauve-souris dans la partie ouest du parc. Le projet a été attentif à l'ensemble de ces points sans créer de nouveaux obstacles.

Un député demande qui se chargera des frais d'entretien et d'infrastructure.

L'investissement est complètement pris en charge par le canton. M. Brungger rappelle qu'il a été décidé que tous les coûts inhérents à l'académie, soit 400 000 francs par année, soient pris en charge par le canton également. Un projet de loi de subventionnement sera soumis au Grand Conseil à cet égard.

Un député demande si le club de football participe financièrement.

M. Girasoli répond que le Servette FC gérera le bâtiment. Il s'agit de l'entretien courant et technique de l'ouvrage.

Un député demande quelles seront les activités menées à l'intérieur de ce bâtiment.

M. Girasoli répond qu'il est question de bureaux, de vestiaires, d'une réception et d'un secrétariat, d'un fitness et de locaux de matériel.

Un député demande si l'infrastructure pour la mobilité est comprise dans ces 400 000 francs et à combien se monte le déménagement. Le crédit de renouvellement ne permet pas tout, notamment la création d'un cinquième terrain. La commission des travaux du Grand Conseil s'est posé de nombreuses questions à ce propos.

M. Girasoli répond que la mobilité est financée à travers le crédit de renouvellement, la ligne TPG faisant partie intégrante du programme des TPG, et que le déménagement est évalué à hauteur de 20 millions.

Un député fait remarquer qu'il a été dit qu'une seule et unique autorisation de construire serait déposée englobant l'abattage des arbres et la construction du bâtiment.

M. Girasoli répond qu'il y a deux autorisations qui seront déposées, la première porte sur la réalisation du bâtiment, elle sera déposée par l'Etat de Genève. La seconde porte sur l'abattage des arbres et la création des quatre terrains. Elle a été déposée par la fondation des Evaux.

Un député demande si un cinquième terrain est prévu.

M. Girasoli répond que quatre terrains existent aujourd'hui aux Evaux. Ce cinquième terrain est envisagé dans le pôle football définitif, mais pas aux Evaux.

Une députée rappelle que la Fondation des Evaux avait confirmé que l'éclairage des cheminements était au niveau des pieds et que l'extinction serait à 23h. Elle s'inquiète de voir que les débats semblent encore en cours à ce propos.

M. Brungger répond qu'il est nécessaire de sécuriser le cheminement des enfants qui sont âgés de 8 à 16 ans. Cette préoccupation occupe donc encore les débats. Un consensus devrait être trouvé.

### **Discussions et vote**

Le président de séance rappelle que la commission a procédé à toutes les auditions. Il rappelle que le Conseil municipal de la Ville d'Onex a voté une délibération lors de sa dernière séance, obligeant le Conseil administratif à déposer un recours formel contre la venue du Servette aux Evaux, tant contre les autorisations de construire que contre les abattages d'arbres. Un crédit exceptionnel, renouvelable, de 21 000 francs a été voté pour payer les frais d'avocat.

L'UDC soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Pour ce groupe, ce projet provisoire est mal ficelé et coûtera entre 20 et 30 millions, sans compter les coûts inhérents au concept de mobilité qui semble parti pour ne pas fonctionner. L'UDC regrette le manque de transparence de la part du Conseil d'Etat au vu du nombre d'informations appris en séance de commission. C'est sur le tard seulement qu'il a été possible de comprendre que seule la présence du club serait provisoire alors que les installations resteront très certainement en place. L'UDC regrette également le manque de vision puisque le remplacement du cycle du Renard aurait dû intervenir il y a plusieurs années. La commission d'aménagement a voté une résolution demandant de réactiver en urgence le projet de la Crotte-au-Loup, mais le rapport n'en a pas encore été rendu.

Le PLR est divisé. Un député observe que, depuis que le projet initial du Conseil d'Etat au Pré-du-Stand n'a pas été accepté, le projet semble avancer à vue, ce qui est regrettable pour l'académie. La proposition actuelle aux Evaux semble avoir été faite « à l'arrache » et sans consultation au vu des nombreuses oppositions. Ce projet n'est pas acceptable. Une partie du PLR renverra cette pétition au Conseil d'Etat. Un député PLR mentionne lui que la pétition est plus large que la nature de l'information qui a été donnée. Ce député votera en l'occurrence pour le dépôt de cette pétition.

Le PDC est divisé. Une députée PDC souligne que l'absence de concertation va générer des oppositions juridiques. Le Conseil d'Etat doit donc chercher un plan B ou remettre l'ouvrage sur le métier. Des alternatives

existent, notamment à Vernier où les habitant-e-s souhaitent ce développement, ce qui devrait être exploité. Cette députée soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Un député PDC rappelle lui que la commission a reçu toutes les informations nécessaires. Genève forme des champions pour toute la Suisse dans le domaine du football, cette réalisation est nécessaire pour l'académie. Il votera donc le dépôt de cette pétition.

Le MCG remarque que la concertation manque dans plusieurs projets de lois, comme la réforme des caisses de pension, le projet Score ou ce projet de stade. Le MCG est déçu par ce manque de concertation de la part du Conseil d'Etat et pense que ce projet est mauvais. Il semble qu'une installation sur un site à Vernier aurait pu être développée. Il est difficile de suivre la logique du Conseil d'Etat. Le MCG votera le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Les Vert-e-s soutiendront le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, notamment en raison de la manière de fonctionner de ce dernier. De nombreuses oppositions vont se lever. Les problématiques sur la biodiversité n'ont pas été traitées sérieusement. Le sport a autant d'importance que la biodiversité, mais ce projet est mauvais, et risquerait même de nuire au Servette s'il était mené à terme. Une solution définitive serait préférable qu'une solution bancaire. Le Conseil d'Etat devrait travailler de manière plus sérieuse.

Le parti socialiste votera le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il serait bon que le Conseil d'Etat entende les associations et fasse preuve de plus de concertation en amont des projets. Des éléments d'importance ont surgi au fur et à mesure de l'étude de cette pétition. Le parti socialiste entend bien le souci démocratique des pétitionnaires, et les problèmes soulevés par ce projet demandent davantage d'attention de la part du Conseil d'Etat.

Ensemble à Gauche votera le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Le président passe au vote du renvoi de la P 2114 au Conseil d'Etat :

Oui :	12 (1 UDC, 2 MCG, 3 PLR, 2 Ve, 3 S, 1 PDC)
Non :	3 (1 EAG, 1 PLR, 1 PDC)
Abstentions :	–

**Le renvoi de la P 2114 au Conseil d'Etat est accepté.**

## Conclusion

Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Manque de concertation, impression d'avancer à vue et dans l'urgence, manque d'anticipation et de transparence, la sensation qui se dégage de ce la gestion de ce dossier de la part du Conseil d'Etat n'est pas bonne ni convaincante.

Si fin mai 2021, une majorité du conseil de la Fondation des Evaux et le Servette FC ont signé une convention en vue d'établir un pôle de formation du football genevois dans le parc onésien, rien n'est réglé. Les promesses d'opposition et de recours laissent entrevoir un avenir difficile pour ce projet. Si le canton ainsi que les communes de Genève, Bernex et Confignon ont dit « oui », Lancy s'est abstenue et Onex a voté contre. La Ville d'Onex, des résidents onésiens, mais aussi plusieurs associations, vont s'opposer au projet et aux futurs permis de construire en engageant des recours. On aurait souhaité un projet plus rassembleur, moins clivant et diviseur. Il faut reconnaître que le Conseil d'Etat n'a pas su convaincre au-delà d'un petit nombre de conseillers administratifs communaux ni créer de l'enthousiasme autour de ce projet.

Il faut regretter que le sport et la préservation de la nature se retrouvent en opposition, que la formation des jeunes et le bouleversement d'un site se retrouvent en balance. Le Servette FC est la figure de proue de la relève du football. Le canton est d'une certaine manière responsable de cette relève, mais il s'agit également toujours d'une société anonyme et d'un club professionnel de football dont il est question. Est-ce à la collectivité de financer l'entier des installations ? Le canton finance en définitive le 100% de ce projet qui est de nature privée. Un projet de dizaines de millions pour un club de football doit-il être financé par les deniers publics ? La question mérite assurément un débat démocratique et transparent.

Il est dommage d'en arriver à un projet où le manque d'anticipation du Conseil d'Etat bloque l'émergence de tout plan B. La seule solution retenue par le Conseil d'Etat est celle d'aller de l'avant avec ce qui a semblé être des zones d'ombre pour les commissaires.

Concernant la méthode du Conseil d'Etat, les commissaires ont émis de sérieuses réserves. Comment seront répartis les 30 millions de ce projet ? Il semble que ce sont des crédits de renouvellement, à disposition de chaque département, qui seront utilisés. Le Conseil d'Etat passera donc par la tangente pour faire aboutir ce projet. Une partie du financement sera prise sur les crédits de renouvellement, sur l'OBA pour les terrains de foot. A ce stade,

le Grand Conseil n'a pas de maîtrise de ce financement. Ce projet mérite davantage que d'essayer de passer en catimini.

Concernant la partie mobilité et les bâtiments, il est possible que le Conseil d'Etat vienne avec un PL, ce qui explique pourquoi le parlement a si peu d'éléments à disposition pour le moment. La convention stipule que le financement du bâtiment sera réalisé avec des crédits de renouvellement. Les députés ne peuvent donc pas véritablement se prononcer dessus, tout comme la population. Il semble que la période de dix ans qui avait été articulée à l'origine n'est pas précisée dans cette convention, ni l'impossibilité de renouvellement.

Mesdames et Messieurs les député-e-s, la majorité de la commission vous invite à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat afin que les habitant-e-s et les associations soient davantage entendu-e-s et pris-es en compte dans les processus de décision, cela dans un souci démocratique, mais aussi afin que le Conseil d'Etat prenne acte de l'opposition et change sa méthode de travail, afin de repartir sur des bases plus saines de dialogue et d'inclusion.



## **Pétition (2114-A)**

### **Sauvons le parc des Evaux**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Pour que le plus grand parc public et urbain de Suisse reste en accord avec son projet initial, les associations demandent que le site des Evaux garde son statut de poumon de verdure d'une région qui va être fortement urbanisée.

*N.B. 43 signatures<sup>1</sup>*  
Sauvegarde Genève  
M. Jean Hertzschuch  
Chemin Dr-Adolphe-Pasteur 30  
1209 Genève

---

<sup>1</sup> Pour information, la pétition est en outre munie de 2952 signatures électroniques.

## Audition de la commission des pétitions du Grand Conseil - 3 mai

[www.sauvegarde-geneve.ch/dossier-petition-evaux](http://www.sauvegarde-geneve.ch/dossier-petition-evaux)



# Sauvons le Parc des Evaux

SAUVEGARDE GENEVE

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE CONFIGNON ET ENVIRONS (ASC)

ASSOCIATION QUALITÉ DE VIE À BERNEX-CONFIGNON (ASBEC)

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN FRANÇOIS-CHAVAZ (CHAVAZBIEN)

ASSOCIATION VIEIL ONEX (AVO)

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PLATEAU DE SAINT-GEORGES (LANCY)

# SAUVONS LE PARC DES EVAUX

NON à la PRIVATISATION  
du parc public des EVAUX

Protégeons  
la BIODIVERSITÉ!

Préservez  
la DIVERSITÉ!

+3250 signatures

Pétition

Pétition des associations  
ASC - Chavazblen - ASBEC - AVO - Sauvegarde Plateau St-Georges - Sauvegarde Genève



## Intervenant-e-s \*



- SAUVEGARDE GENÈVE  
Jean Hertzschuch
- ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE CONFIGNON ET ENVIRONS (ASC)  
Margareth Robert-Tissot
- ASSOCIATION QUALITÉ DE VIE À BERNEX-CONFIGNON (ASBEC)  
Alain Rouiller
- ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN FRANÇOIS-CHAVAZ (CHAVAZBIEN)  
Geneviève Zuccone
- ASSOCIATION VIEIL ONEX (AVO)  
Suzanne Kathari représentée par Geneviève Zuccone
- ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PLATEAU DE SAINT-GEORGES (LANCY)  
Jean-Claude Michellod - excusé

## Avertissement - chiffres sous réserve \*



Étant donné le manque de transparence de la part des porteurs de ce projet d'installation du pôle football aux Evaux

- Les chiffres
  - communiqués sont susceptibles à modifications
  - ne nous ont pas été confirmés
  - parfois très différents selon qui nous répond
- Nos sources sont multiples :
  - L'État - les communes - la presse - la Cour des comptes - le rapport du projet de loi «Pré-du-Stand» - PL 12294-A - le site du Servette FC

## Vue générale du parc des EVAUX \*



- Les EVAUX avec ses 51 hectares est le plus grand parc urbain de Suisse

Voici la répartition :

- 27 hectares sur Onex
- 19 hectares sur Confignon
- 5 hectares sur Bernex



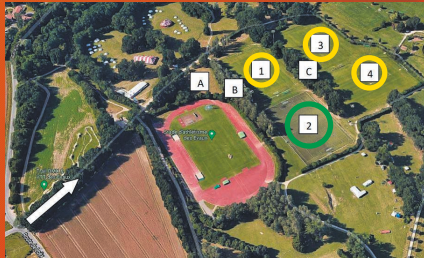
## Plan d'installation du pôle football \*



1. Terrain naturel
  2. Terrain synthétique existant élargi en direction des bouleaux
  3. 4. Terrains naturels transformés en synthétique
- A. Bâtiment de ~2000m<sup>2</sup>  
3 niveaux 11m
- B. 27 arbres abattus (bouleaux et autres)
- C. Alignement de chênes

Flèche - Entrée rte de Loëx en face de la rte de Pré-Marais

- Note : 4 terrains dont 1 aux normes ASF dont 3 en synthétique





Une partie des 22 bouleaux qui vont être abattus



## Introduction



- Présentation des associations pétitionnaires
- Pétition des associations +3250 signatures récoltées
- Un projet
  - Manquant totalement de transparence et d'information
  - Aucune concertation citoyenne
  - Un projet faisant preuve de mauvaise gouvernance
- Quid d'une étude d'impact environnemental ?
- Quid du plan de circulation - mobilité ? => prévu à l'article 5 du PL12741
- Annexes
  - lettres LIPAD - lettre ouverte Ville de Genève - lettre ouverte Conseil d'État

## Points clés de nos actions \*



- Pétition +3250 signatures remises au Grand Conseil (P 2114) et aux communes
- Auditions conseils municipaux
  - Audition des associations à Genève - 22 février
  - Audition des associations à Onex - 23 février
  - Onex - 23 février - Résolution 240A du 9.03.2021 "Sauvons le parc des Evaux", refus à l'unanimité de l'installation du Servette aux Evaux et soutien aux pétitionnaires.
  - Confignon - 22 février - Résolution R169 "Non à l'installation provisoire de l'Académie du Servette au parc des Evaux", refusée à une courte majorité.
  - Audition des associations à Confignon - 30 mars
  - Lancy - résolution favorable aux pétitionnaires - 13 avril
  - Bernex - pas d'audition - le CM a accepté la pétition
  - Grand Conseil - 3 mai - (pétition P2114)
- Service de l'urbanisme - 3 mars - présentation du projet sans remise d'une version papier
- Fondation des Evaux – rencontre avec les associations remise au vendredi 16 avril 2021
- Fondation des Evaux – signature des conventions
- 3 communes favorables aux pétitionnaires

## Historique et contexte \*



- Le cycle d'orientation du Renard doit être livré pour la rentrée 2025, ce qui suppose le départ de l'Académie du Servette FC de Balexert. Le rejet par le peuple du projet de Pré-du-Stand où le pôle football cantonal devait s'installer a conduit l'Etat et le club à chercher une solution rapidement. Après le refus des communes qui avaient été retenues, le site des Evaux géré par une Fondation est choisi.
- Initialement, le parc des Evaux était un golf. Le périmètre a été racheté par l'Etat en 1969
- Deux projets ont été abandonnés devant la levée de boucliers des populations limitrophes et la menace de référendum
  - 1976: un projet universitaire, de logements et de bâtiments sociaux et culturels est envisagé
  - 2011: trois tracés de routes de 7 mètres de large sont étudiés pour les TPG
- 2021, c'est le pôle football cantonal qui est contesté
- 5 communes représentées au sein de la Fondation des Evaux :
  - 3 ont un territoire commun / - 2 sans

## Environnement - Biodiversité

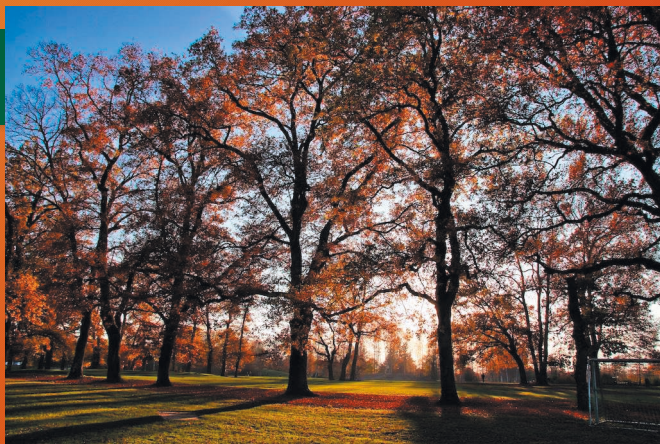
### De nombreuses atteintes



- Il n'y a pas d'étude d'impact sur l'environnement (EIS)
- Protection de l'environnement
  - Abattage de 27 arbres dont 22 bouleaux / Allée des chênes - piétinement
  - Imperméabilisation des sols +3 terrains synthétiques
  - Piétinement du terrain, des racines des arbres dont celles des chênes centenaires
  - Pollution lumineuse : 4 grands mâts actuels remplacés par 28 mâts
- Construction du bâtiment de 11m de haut - 3 niveaux (permanent)
- Construction d'un parking situé à l'intérieur du parc réservé pour les cadres du Servette FC (atteinte supplémentaire à la biodiversité)
- 3 matchs par semaine ou plus / 200 personnes env. par match
- Gradins pour les spectateurs ?

L'ensemble de ces points et la pression de cette nouvelle installation prêteront l'environnement du parc











## Financement des infrastructures + fonctionnement \*



- La fondation des Evaux a été créée pour gérer les activités et les finances de ce parc inter-communal
- Apports financiers initiaux des communes fondatrices :
 

• Bernex :	50'000 francs	- 1 personne (1 vote)	/	Confignon :	50'000 francs	- 1 personne (1 vote)
• Genève :	200'000 francs	- 3 personnes (3 votes)	/	Lancy :	100'000 francs	- 2 personnes (2 votes)
• Onex :	100'000 francs	- 3 personnes (3 votes)	/	Canton :		1 personne (1 vote ?)
- Le projet - coût annoncé du déménagement - 30 millions CHF
  - Dont 6 millions le bâtiment / 8 millions la transformation des terrains
  - Etc.
- Quels seront de nouveau les coûts associés au déménagement dans 10 ans - 30 millions CHF ou plus ?
- Quel est le coût associé aux infrastructures de mobilité prises en charge par l'Etat ?
- Répartition des frais annuels de fonctionnement entre les communes, l'Etat et la Fondation ?
- Financement
  - Par l'Etat, donc nos impôts. C'est pourquoi, les citoyens ont leur mot à dire

Un déménagement provisoire au coût bien onéreux

## Respect des statuts



### Art.2 But

1. La Fondation a pour but d'assumer au lieu-dit – aux Evaux – sis sur le territoire des communes de Bernex, Confignon et Onex :
  - a) la création et l'exploitation d'un complexe sportif
  - b) la conservation des espaces réservés à **la détente et à la promenade**

2. Elle poursuit un but de **détente, de loisirs** et de sport

3. La réalisation des buts sociaux doit se faire dans un souci économique, financier et de **protection de la nature**

### Art.15 Fonctions (du conseil de fondation)

- c) réaliser un **juste équilibre entre les différents sports**

## Les EVAUX : un lieu de loisirs







## Bernex-Est



- 7 000 nouveaux habitants (15 000 en 2ème étape)
- 3 000 étudiants : nouveau cycle + HES santé et social
- 3 000 à 5 000 postes de travail



Il est impératif de ne pas « bourrer » tous les équipements de la région avant l'arrivée des nouveaux habitants

## Enjeux du pôle football aux Évaux



- Juniors : aujourd'hui ≈ 200  
+ Servette 19 équipes  
Total 35 équipes = ~600 juniors
- => Monoculture football
- Personnel : actuel 22  
+ 50 Servette



Centre de formation du Servette FC ou Pôle football cantonal ?



*Imaginons des bâches  
pour cacher les joueurs ?*

*Selon la pratique observée aujourd'hui*



## Déni de démocratie



- Utilisation d'une **fondation opaque** pour faire passer un projet en force
- => **Déni démocratique**
- **Gouvernance** de la Fondation critiquée par la Cour des comptes - rapport No 108
- Conventions => **Secret Défense ?**



## Du provisoire au définitif \*



- Un projet provisoire aux ambitions définitives?
- **Projet définitif - Lieux envisagés**
  - Pré-du Stand ancien lieu refusé mais éventuellement possible uniquement pour le pôle football (sans les projets immobiliers).
  - Genthod sur une zone villas inconstructible ne pouvant pas accueillir de logements à cause des nuisances causées par la circulation aérienne.
  - Belle-Idée à Thônex, mais trop grande proximité avec l'Hôpital
  - Crotte au Loup (Vernier route de Peney), zone villas inconstructible, pourrait permettre une association du type Jardins familiaux + Pôle Football solution la meilleure. Une restitution de 6 ha de terres agricoles serait prévue.
  - **Les Evaux par une extension du parc pour une installation sur les terrains agricoles situés à l'ouest du parc (Cressy)**

Si ce lieu est choisi, un déclassement de terrains deviendra indispensable et nécessitera de longues démarches (environ 10 ans) sans savoir si cette option pourra arriver à son terme (référendum, etc.)

Si le Conseil d'État est sincère, il doit retirer les Evaux  
de la liste des lieux définitifs

## Carte des déclassements





## Image directrice adoptée en 2018



Zone prévue  
pour être déclassée

pour l'agrandissement  
du parc des Évaux



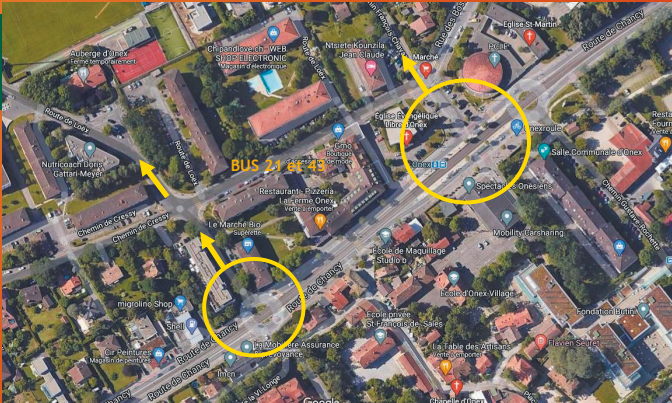
## Mobilité



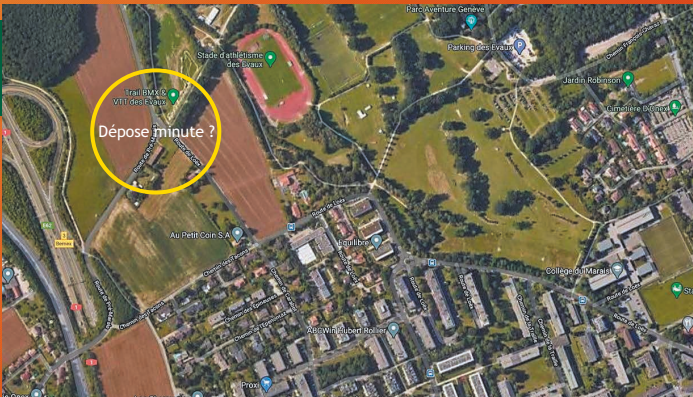
- Un seul carrefour !
- Accès unique au parc
- 200'000 véhicules annuels versus 280'000 éventuellement
- Des chemins d'accès très étroits
- Nuisances pour les riverains - un grand mépris
  - Dépose-minute
  - La circulation des cars et leur parking
  - Agrandissement du parking du Cycle d'Orientation du Marais
  - Comment passer de 70 à 140 places ?
  - Abattages d'arbres supplémentaires ?
- Sécurité des riverains et des enfants
- Circulation supplémentaire dans les quartiers
- Quid de l'étude de circulation ?



Accès aux Évaux sont en cul-de-sac !



Les véhicules passeront deux fois dans ces carrefours



### Les mesures de mobilité envisagées pour l'accueil de Servette sur le périmètre des Évaux

#### Accès piétons et cyclistes depuis le Lignon



Futur parking pour les 50 cadres du Servette



+Bernex-Est



Carrefours stratégiques et problématiques

Plan de mobilité proposé par le Canton dans sa version actuelle (non définitive). Une navette serait notamment créée sur le chemin François-Chavaz pour se rendre au parc, afin de favoriser le stationnement de véhicules dans les parkings alentour.



## Conventions entre les différentes parties concernées



Les associations ne sont pas favorables à cette installation mais si le projet devait se réaliser, nous souhaitons :

1. Que leurs signatures soient reportées à l'automne
2. Que les conventions soient rendues publiques avant leurs signatures
3. Que le projet soit concerté avec les communes, les riverains et les associations
4. Qu'un comité de surveillance soit créé dès la première année et durant les années d'accueil du Servette aux Évaux,
  - Incluant une représentation des conseils municipaux des différentes communes, des associations et des riverains
  - afin de suivre, d'évaluer et apporter si nécessaire les correctifs qui s'imposent
5. Que les communes, les associations et les riverains soient annuellement informés par le canton de l'avancée des recherches d'un nouveau site
  - pour loger le pôle football puisque les Évaux l'accueilleraient de façon provisoire
6. Les associations ont appris tardivement l'existence tout d'un coup de 2 conventions lors de la séance du Grand Conseil du 29 avril

## Deux Conventions



1. Convention tripartite liant l'État de Genève, la Fondation des Évaux et l'association Servette FC
  - Pôle football temporaire - construction, exploitation et coûts
  - Mobilité, accessibilité et environnement
2. Convention bipartite liant la Fondation des Évaux et l'association Servette FC (centre de formation)
  - Fixe le cadre et les conditions d'accueil du pôle football
  - Et notamment le partage des terrains et vestiaires avec les autres usagers

## État de droit



- La République et Canton de Genève et la Suisse sont des États de droit ce qui implique notamment la séparation des pouvoirs, la redevabilité publique et la **prééminence du droit sur le politique**

- Nos associations peuvent donc intervenir de deux manières

1) La voie politique : la pétition, l'opposition ou le référendum

2) La voie juridique : **le recours**

Et cela quelle qu'ait été la décision politique



## Conclusion



- La date de venue du pôle football aux Évaux en cours d'été 2022 n'est absolument pas réaliste. Elle est même utopique étant donné toute la série de demandes d'autorisations qui devront être effectuées

- Et ces procédures d'autorisations de construire et de circulation peuvent prendre plusieurs années étant donné qu'elles risquent de faire l'objet de contestations, d'oppositions et de recours aux décisions éventuelles par les riverains et les associations pétitionnaires

- Il y a effectivement des risques de recours possibles à plusieurs niveaux

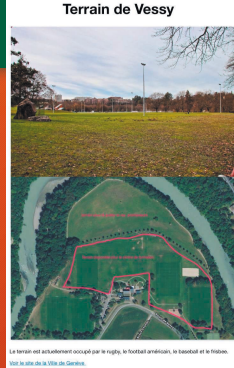
**Nos associations sont déterminées**

## Demandes au Grand Conseil

Intervenir auprès du Conseil d'État afin que celui-ci

- Renonce au projet des Évaux
- Étudie un plan B sans attendre 10 ans
- Étudie le déménagement du centre de formation du Servette FC à Vessy à la place du rugby qui pourrait être relocalisé provisoirement auprès des clubs de rugby existants à Plan-les-Ouates, Hermance, CERN etc.

**Nota bene :** les premières équipes masculine et féminine et les M21 du Servette FC sont déjà à Vessy



- Le dossier est disponible ici : <https://www.sauvegarde-geneve.ch/dossier-petition-evaux>

Les associations pétitionnaires

Sauvegarde Genève - [Site](#)

Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC) - [Site](#)

Association Qualité de vie à Bernex-Confignon (ASBEC) - [Site](#)

Association des propriétaires du chemin François-Chavaz (ChavazBien)

Association Vieil Onex (AVO)

Association pour la Sauvegarde du Plateau de Saint-Georges (Lancy)

## Sauvons le Parc des Evaux



## Contacts associations



- SAUVEGARDE GENÈVE  
Jean Hertzschuch - email : [jean.hertz.ch@gmail.com](mailto:jean.hertz.ch@gmail.com) - tel. 079 624 7773
- ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE CONFIGNON ET ENVIRONS (ASC)  
Margareth Robert-Tissot - email : [art1232@bluewin.ch](mailto:art1232@bluewin.ch) - tel. 079 691 7045
- ASSOCIATION QUALITÉ DE VIE À BERNEX-CONFIGNON (ASBEC)  
Alain Rouiller - email : [asbec@bluewin.ch](mailto:asbec@bluewin.ch) - tel. 022 777 1002
- ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN FRANÇOIS-CHAVAZ (CHAVAZBIEN)  
Geneviève Zuccone - email : [gzuconee@gmail.com](mailto:gzuconee@gmail.com) - tel. 022 792 1406
- ASSOCIATION VIEIL ONEX (AVO)  
Suzanne Kathari représentée par Geneviève Zuccone - email : [skathari1932@gmail.com](mailto:skathari1932@gmail.com) - tel. 078 712 78 74
- ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PLATEAU DE SAINT-GEORGES (LANCY)  
Jean-Claude Michellod - excusé - email : [jeanclaude.michellod@yahoo.fr](mailto:jeanclaude.michellod@yahoo.fr) - tel. 078 657 25 35

## Annexes



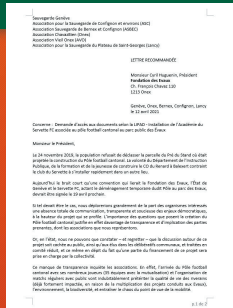
5 annexes



# Lettres de demande LIPAD



- Lettres en application de la loi sur la transparence
  - Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles -
  - Département du Territoire
  - Département des Infrastructures
  - Fondation des Evaux
  - Et les 5 communes
    - Genève, Lancy, Onex, Bernex, Confignon
  
- Accès au dossier et aux lettres
  - <https://www.sauvegarde-geneve.ch/dossier-petition-evaux>







# Lettres ouvertes au Conseil d'État et Conseil administratif de la Ville de Genève

- Lettres envoyées au Conseil d'État et au Conseil administratif de la Ville de Genève



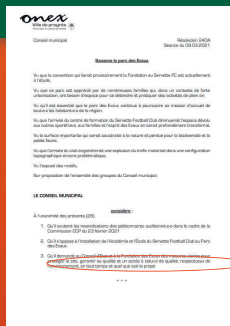
- Accès au dossier et aux lettres

<https://www.sauvegarde-geneve.ch/dossier-petition-evaux>

# Conseil municipal ONEX



- ONEX soutient les pétitionnaires
- ONEX dit NON à l'installation de l'Académie et l'École du Servette Football Club au Parc des Evaux
- Résolution 240A du CM à l'unanimité (9.3.2021)
- Motion mobilité



## Galerie photos des Eaux



- [Galerie de photos ASBEC](#) - Alain Rouiller

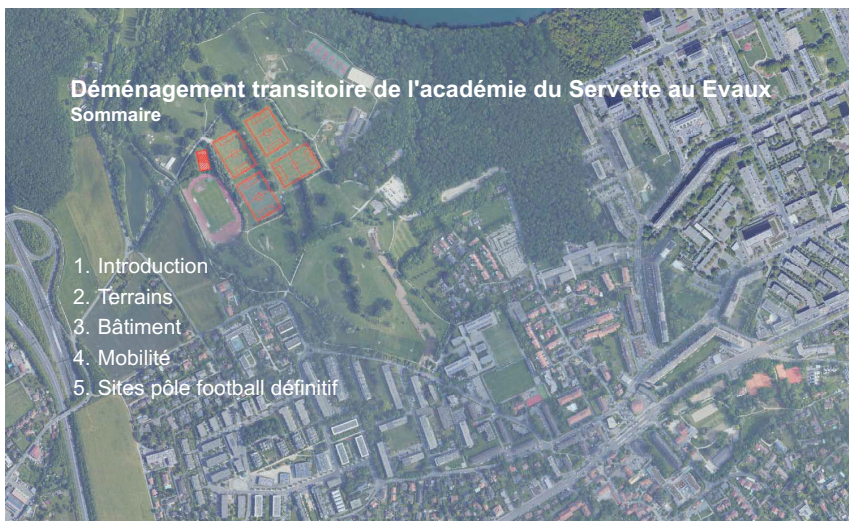
# Déménagement transitoire de l'académie du Servette aux Evaux

Présentation commission des pétitions du 21.06.2021



Département des infrastructures

18/06/2021 - Page 1



## Déménagement transitoire de l'académie du Servette au Evaux

### 1. Introduction et présentation

- Nécessité de réaliser un nouveau CO à Balexert pour la rentrée 2024.
- Suite au refus populaire sur la MZ au Pré-du-Stand, décision de déplacer temporairement l'académie du Servette aux Evaux et ainsi libérer le site de Balexert initialement prévu pour juin 2021 et décalé pour juin 2022 avec la conséquence d'un report pour une rentrée scolaire 2025.
- Le décalage de la rentrée scolaire induit la réalisation de pavillons scolaires provisoires sur les sites scolaires existants.

18/06/2021 - Page 3

## Déménagement transitoire de l'académie du Servette au Evaux

### 1. Introduction et présentation

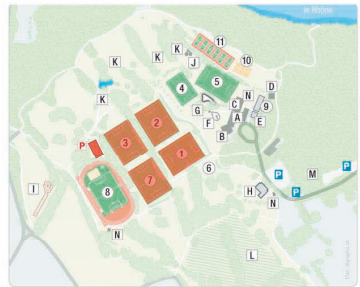
Les Evaux est un lieu dédié aux sports, aux loisirs et à la biodiversité dans un cadre naturel de 50 hectares



Extrait de plan du rapport d'étude de faisabilité du bureau A-Architectes S&T du 04.11.2020

Source : google earth

Plan des infrastructures



1. Terrain de compétition T1
2. Terrain de compétition T2
3. Terrain de compétition T3
4. Terrain d'entraînement T4
5. Terrain d'entraînement T5
6. Terrain D1
7. Terrain en gazon synthétique
8. Stade d'athlétisme
9. Pistes de pétanque
10. Terrains de beach-volley
11. Courts de tennis en GreenSet

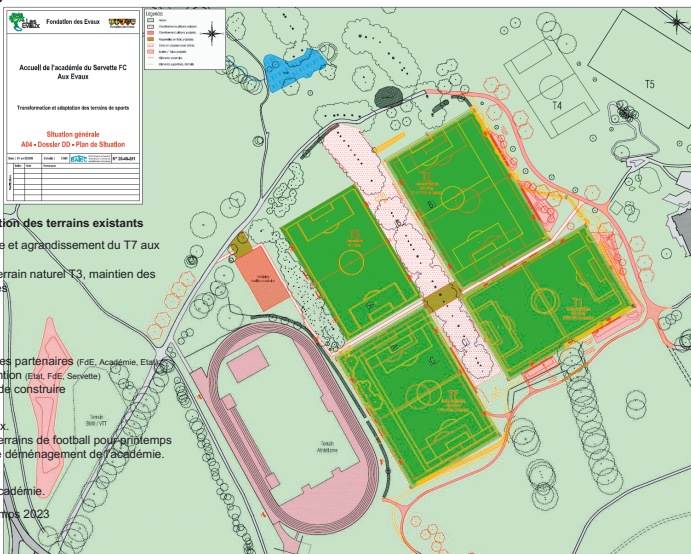
- A. Réception du centre intercommunal, salle de conférence et dortoirs
- B. Restaurant
- C. Vestiaires et salle polyvalente
- D. Chalet
- E. Tennis de table
- F. Jeux d'enfants
- G. Le Tortillard (petit train) + Karts à pédales
- H. Skatepark
- I. Terrain de BMX
- J. Hôtel à abeilles
- K. Parcours didactique
- L. Zone pique-nique et grillade
- M. Parkings
- N. WC
- P. Pavillon provisoire

Source : Evaux

18/06/2021 - Page 4

# Déménagement transitoire de l'académie du Servette au Evaux

## 2. Terrains



# Déménagement transitoire de l'académie du Servette au Evaux

## 3. Bâtiment

### Projet bâtiment

- Réalisation d'un bâtiment bois rez + 2 niveaux

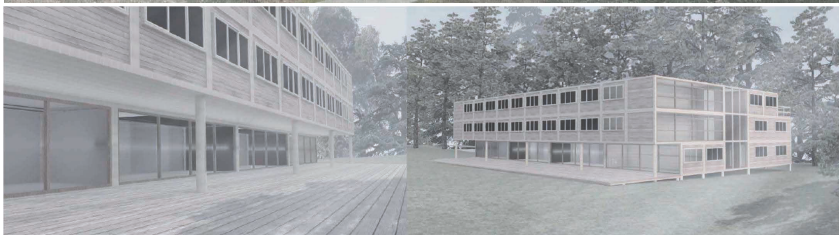
### Calendrier

- Janvier 2021  
Adjudication et lancement du projet.  
Développement du projet.  
Validation tripartite (FdE, Académie, Etat)
- Juin 2021  
Dépôt d'autorisation de construire
- Janvier 2022  
Début des travaux, durée 3 mois
- Avril 2022  
Mise en service bâtiment et déménagement de l'académie



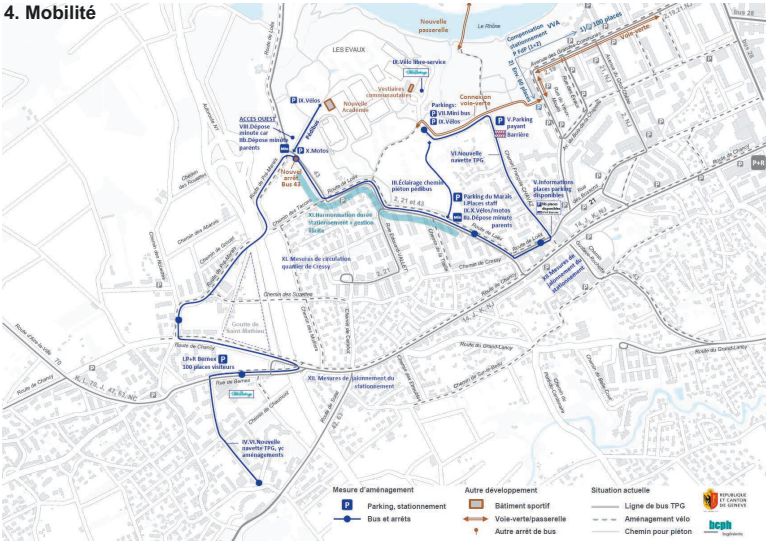
## Déménagement transitoire de l'académie du Servette au Evaux

### 3. Bâtiment en bois



## Déménagement transitoire de l'académie du Servette au Evaux

### 4. Mobilité

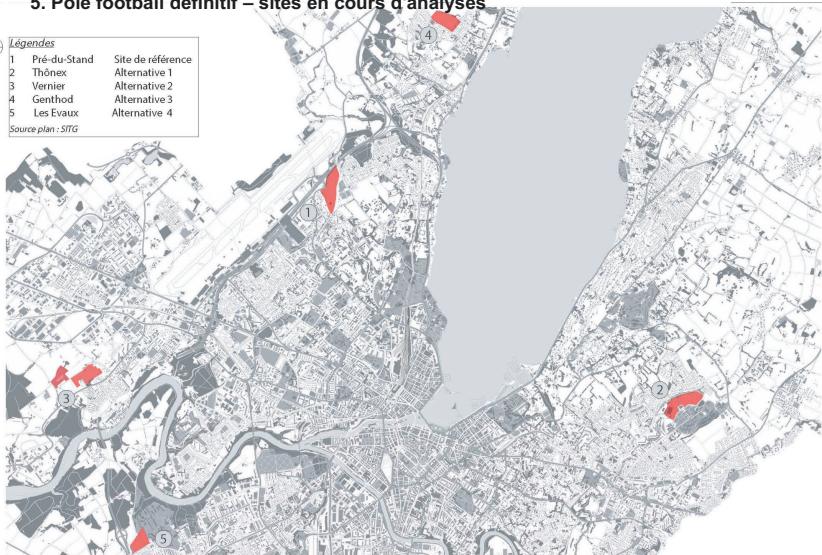


## Déménagement transitoire de l'académie du Servette au Evaux

### 5. Pôle football définitif – sites en cours d'analyses

Légendes	
1	Pré-du-Stand Site de référence
2	Thonex Alternative 1
3	Vernier Alternative 2
4	Genthod Alternative 3
5	Les Evaux Alternative 4

Source plan : SITG



18/06/2021 - Page 9

# Merci de votre attention !